



2024

DÉCISION MUNICIPALE
N°2024 – 95
En date du 24 octobre 2024

Objet : Société FILLOUX – marché n°2020LUZ04 – marché d’entretien de la voirie et des réseaux divers (accord-cadre de travaux mono-tributaire à bons de commande) – décision de reconduction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération 2021-077 du 28 juillet 2021 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération municipale n°2020-101 en date du 15 octobre 2020 portant signature du marché n°2020LUZ04 à la Société « FILLOUX » pour l’entretien de la voirie et des réseaux divers de la commune.

Considérant qu’en raison d’un manque de temps pour engager une nouvelle procédure de consultation, la commune de Luzarches souhaite reconduire le marché public susvisé pour une durée transitoire d’un an, conformément aux dispositions contractuelles en vigueur.

Monsieur le Maire de Luzarches,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer la décision de reconduction avec la Société « FILLOUX », sise 5 avenue des Cures – ZI des Cures à Andilly (95580), Siren : 509 547 170.

Article 2 : De fixer le montant du marché selon les mêmes dispositions du marché actuel à savoir :

Montant annuel en € HT	Montant total en € HT
Maximum	Minimum
400 000	40 000

Article 3 : Dit que le marché est reconduit pour une période d’un an, soit du 3 novembre 2024 au 3 novembre 2025.

Article 4 : Dit que ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la commune.

Article 5 : La présente décision pourra faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l’Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l’application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de notification : **31 OCT. 2024**

Date de transmission au représentant de l’Etat : **31 OCT. 2024**
 (pour les actes mentionnés à l’article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **31 OCT. 2024**

Michel MANSOUX

Maire de Luzarches



REÇU EN PREFECTURE

Place de la Mairie - 95270 LUZARCHES _ TEL : 01 30 29 54 54 - FAX : 01 30 29 54 52 - www.luzarches.fr le **31/10/2024**

Application agréée E-legalite.com

22_DN-095-219503521-20241024-DM2024_095-